

AR PREFECTURE

017-211702410-20210209-D20210211-DE
Reçu le 10/02/2021

COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 09 FEVRIER 2021 - N° 2021/11

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 09 février, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni à 20h30 en mairie, en 1^{ère} session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 02 février 2021

Date de l'affichage : 10 février 2021

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Ludovic GIRARD, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Didier MOUCHEBOEUF, Marie BERNARD, Christophe METREAU, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Nathalie CHATEFAU, Claude NEREAU, Marc LIONARD et Gaëtan BUREAU

Etaient excusés : Annie CHARRASSIER, Claire RAMBEAU-LEGER et Lionel NORMANDIN

Monsieur Ludovic GIRARD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE
LEGALITE

Sous le N° 017 – 211702410 – 2021 _ _ _

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : _ _ / _ _ / 2021

OBJET : **Modification du tableau des effectifs de la commune et création d'emploi (fonctionnaire**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique,

Monsieur Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivités ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

L'emploi créé est au grade d'Adjoint Technique Territorial à temps complet (35h/35h).

La recherche de candidats statutaires n'ayant pas été infructueuse, Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le recrutement s'effectuera au grade d'adjoint technique stagiaire à compter du 1^{er} juin 2021.

Considérant le tableau des emplois adopté en Conseil municipal du 09 février 2021,

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'un agent polyvalent au sein du groupe scolaire :

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur rapport de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, DECIDE :

De créer au tableau des effectifs un emploi permanent d'agent polyvalent au groupe scolaire à temps complet (35h/35h) causé par le départ en retraite d'un agent au 1^{er} novembre 2020 (radier des effectifs de la commune au 1^{er} novembre 2020).

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux au grade d'adjoint technique,

AR PREFECTURE

017-211702410-20210209-D20210211-DE
Reçu le 10/02/2021

L'agent affecté à cet emploi sera en charge de différentes missions liées au groupe scolaire (entretien, aide aux enfants, aide à l'institutrice et restauration scolaire) selon la répartition et la planification des charges en fonction des contraintes dudit service.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

Le tableau des effectifs est modifié à compter du 1^{er} juin 2021.

Monsieur Le Maire est autorisé à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre toutes les dispositions relatives au recrutement.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adopté à l'unanimité des membres présents le tableau des effectifs de la commune suivant :

GRADE OU EMPLOI	Catégorie	Emplois permanents à Temps Complet	Emplois Permanents à Temps Non Complet	Postes Pourvus	Postes Vacants
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Adjoint Administratif	C	0	1	1	0
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} cl	C	1	2	3	0
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} cl	C	1	0	1	0
Rédacteur	B	0	0	0	0
Rédacteur Principal 2 ^{ème} cl	B	0	0	0	0
Rédacteur Principal 1 ^{ère} cl	B	1	0	1	0
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		3	3	6	0
FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint Technique	C	5	1	6	2
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} cl	C	3	0	3	0
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} cl	C	3	0	3	0
Agent de Maîtrise	C	0	0	0	0
Agent de Maîtrise Principal	C	1	0	1	0
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		12	1	13	2
FILIERE ANIMATION					
Adjoint Animation	C	0	0	0	0
Adjoint Animation Principal 2 ^{ème} cl	C	0	0	0	0
Adjoint Animation Principal 1 ^{ère} cl	C	1	0	1	0
TOTAL FILIERE ANIMATION		1	0	1	0
FILIERE CULTURELLE					
Adjoint du Patrimoine	C	0	0	0	0
Adjoint du Patrimoine Principal 2 ^{ème} cl	C	0	0	0	0
Adjoint du Patrimoine Principal 1 ^{ère} cl	C	1	0	1	0
TOTAL FILIERE CULTURELLE		1	0	1	0
TOTAL GENERAL		17	4	21	2

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 - 211702410 - 2021 - - - - -
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : _ / _ / 2021

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Ont signé au Registre les membres présents
Pour copie conforme
Le Maire,
Julien MOUCHEBOEUF

